

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE CORDON

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 2026

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 14 / En exercice : 14 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 11

Date de la convocation : 05 et 09 février 2026 / Date d'affichage : 05 et 09 février 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le vendredi treize février à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur François PARIS, Maire.

Présents : M. François PARIS, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, M. Fabrice DEVERLY, Mme Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS, M. Serge PAGET, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Jacques ZIRNHELT, M. Raphaël MABBOUX

Absent(es) excusé(es) : M. Ludovic PAYEN, Mme Mélina ISOUX, M. Thibault PUGNAT.

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) : M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS (pouvoir donné à Mr. Fabrice DEVERLY), Mme Adeline HENNICHE (pouvoir donné à Monsieur le Maire),

Secrétaire de séance : Mr Fabrice DEVERLY

Délibération du Conseil Municipal n° 2026-001

ADMINISTRATION GENERALE

- Commission de contrôle des listes électorales – Modification de la liste des membres

Vu l'article L.19 VII du Code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2025-0479 du 10 décembre 2025 modifiant les arrêtés n° PREF-DCI-BCAR-2025-0467 du 24 novembre 2025, n° PREF-DCI-BCAR-2025-0417 du 3 novembre 2025 et n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 24 novembre 2023,

Monsieur François PARIS, Maire, expose :

Les membres de la Commission de contrôle des listes électorales de la Commune de Cordon ont été désigné par arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 24 novembre 2023.

Cette commission est composée de :

- **D'un conseiller municipal ou membre de la délégation spéciale**

Monsieur ZIRNHELT Jacques-Louis-Christian

- **D'un délégué de l'administration**

Madame RICHARD Delphine-Bernadette-Jeanne, membre titulaire,

Madame CHATEL (VAUX) Severine-Sylvie-Jocelyne, membre suppléant,

- **D'un délégué du tribunal judiciaire**

Monsieur MARTIN Claude-Paul, membre titulaire,

Monsieur BORDIGA Jean-Paul, membre suppléant.

A ce jour, Madame le Préfet de la Haute-Savoie n'a pas apporté de modification à la composition de ladite commission.

La prochaine commission de contrôle des listes électorales doit se réunir impérativement entre le 17 et le 22 février 2026. A défaut, les élections municipales seraient entachées

d'irrégularité.

Or, aucune des délégués de l'administration n'est en mesure d'assister à la Commission susmentionnée.

Dès lors, il convient de solliciter de Madame le Préfet de la Haute-Savoie la modification de la composition de la Commission de contrôles des listes électorales.

Monsieur le maire propose de remplace Madame RICHARD Delphine-Bernadette-Jeanne par Madame **Marie-Hélène épouse PUGNAT, née GABIOUD**.

Le Conseil Municipal, son Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents.

PROPOSE à Madame le Préfet de la Haute-Savoie de désigner Madame Marie-Hélène GABIOUD, épouse PUGNAT, en qualité de membre titulaire, ès qualité de délégué de l'administration,

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour la transmission de la présente délibération au service des élections de la Préfecture de la Haute-Savoie sans délai.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré en Mairie, les jour,
mois et an que dessus.

Télétransmis en Sous-préfecture le : 18/02/26
Affiché le : 18/02/26

Au registre sont les signatures.
Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 16 février 2026
Le Maire

La Secrétaire de Séance,



Mr. François PARIS

A handwritten signature in blue ink, which appears to read 'Bottolier', is written over the text of the secretary's name.

Mme. Marie-Claude BOTTOLIER-DEPOIS